

Annexe 5
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023
Situation des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis 2007, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) publie chaque année des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours (INSIS) calculés sur la base des informations opérationnelles, organisationnelles et financières recueillies auprès de chacun des SDIS. Il est à noter que les statistiques financières ne sont pas parues depuis 2015.

L'analyse développée ci-dessous porte sur l'analyse des indicateurs financiers (INSIS) de l'exercice 2021 ainsi que sur les données et agrégats proposés par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL). Les ratios par habitant sont calculés en prenant en considération la population DGF des départements¹.

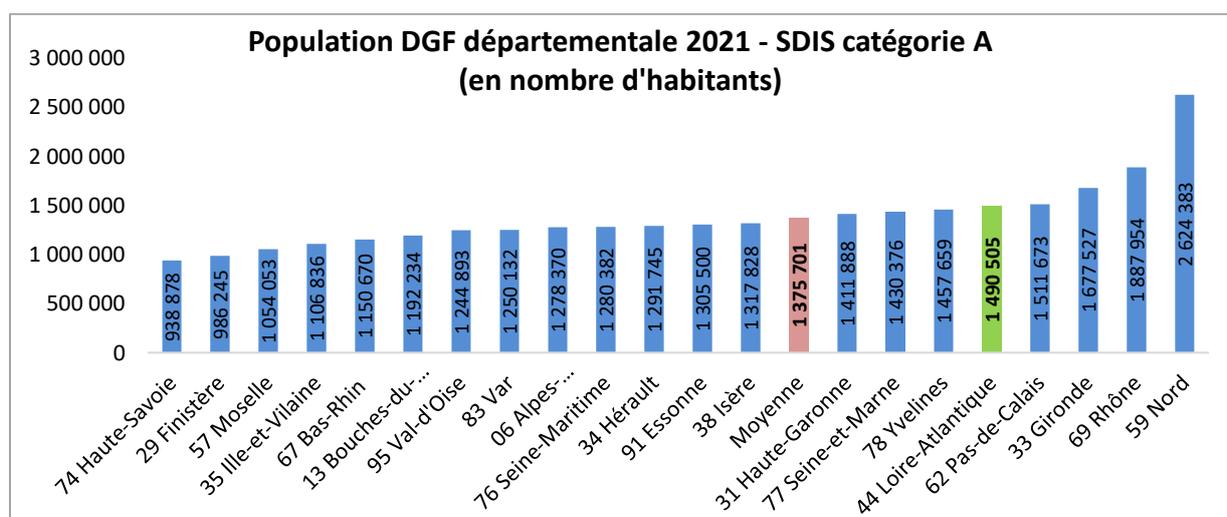
I – Le classement des SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont classés en trois catégories A, B et C. Ce classement est établi, depuis 2016, en fonction de la population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire selon la répartition suivante :

- Catégorie A : population de référence supérieur ou égale à 900.000 habitants ;
- Catégorie B : population de référence supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000 habitants
- Catégorie C : population de référence inférieure à 400.000 habitants.

au 31/12/21	Nb de SDIS
Catégorie A	21
Catégorie B	37
Catégorie C	39

Le SDIS de Loire-Atlantique appartient à la catégorie A et est le 5^{ème} département le plus peuplé.



¹ Population DGF : population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

II – La vue globale des finances des SDIS

En 2021, le budget global des SDIS s'élevait à 5,384 milliards d'euros (Md€) (+ 4,2 % par rapport à 2020), mobilisé à 83 % par la section de fonctionnement.

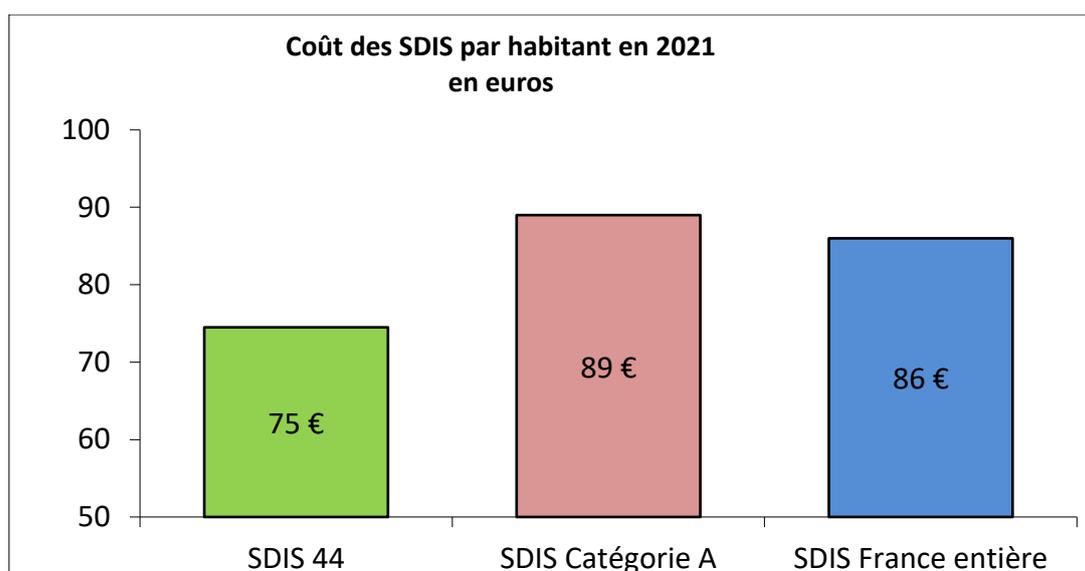
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6,5 % entre 2020 et 2021 alors que le financement des SDIS enregistrait une hausse de 1,6 %. 59 % des financements proviennent des conseils départementaux, 55 % pour la seule section de fonctionnement. 29 SDIS (30 %) sont majoritairement financés par les communes et EPCI et 68 SDIS par le conseil départemental.

III – Le coût des SDIS par habitant

Il retrace la totalité des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement rapportée à la population DGF.

Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établit en 2020 à 89 euros par habitant, en hausse de 3,5 % par rapport à 2020 alors qu'au niveau national, il s'élève à 86 euros soit + 3,6 % par rapport à 2020.

Depuis 2010, le coût global par habitant de la Loire-Atlantique se situe à des niveaux largement inférieurs à la moyenne nationale et à celle de sa catégorie où il représente la 15^{ème} valeur la plus élevée.

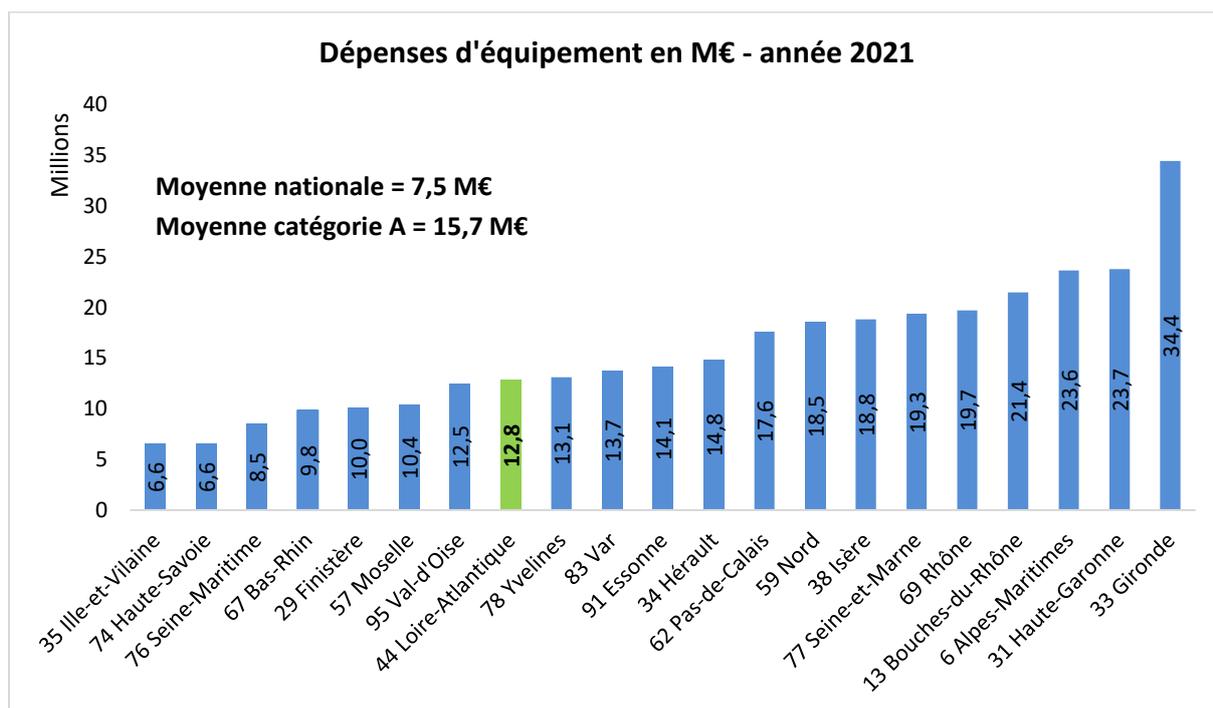


En Loire-Atlantique, l'abaissement régulier du niveau des dépenses d'équipement a très largement contribué à la constante diminution du coût par habitant entre 2011 et 2018. Ce phénomène a par ailleurs été renforcé par la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement menée par le SDIS ; et qui s'est notamment traduite par une stabilisation des charges de personnel. Sur cette période, le coût global par habitant enregistrait une diminution moyenne de 1,6 % par an pour s'établir à seulement 71 €. Depuis, le SDIS a relancé à la fois ses dépenses d'équipement et ses recrutements. En conséquence, son coût par habitant atteint 74,80 € en 2021 (niveau équivalent à celui constaté en 2015).

Pour la Loire-Atlantique, la part de l'investissement (dette comprise) se situe à un niveau un peu inférieur à 11 € par habitant en 2021. Compte tenu des importants retards de réalisation des dépenses d'équipement engendrés en 2020 par les confinements successifs (crise sanitaire), le taux d'évolution entre 2020 et 2021 est peu significatif.

Parmi les SDIS de la catégorie A, le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 12^{ème} position des SDIS les plus investisseurs (dette comprise) avec un montant total de 16,2 millions d'euros (M€), inférieur à la moyenne de sa catégorie (19 M€). Pour les seules dépenses d'équipement, la position de la Loire-Atlantique est ramenée à la 14^{ème} place avec 12,8 M€, la moyenne étant de 15,7 M€. Le SDIS du Gironde se trouve en 1^{ère} position (34,4 M€) et les SDIS d'Ille-et-Vilaine et de Haute-Savoie en dernière avec 6,6 M€. La moyenne nationale s'élève quant à elle à 7,5 M€.

Le graphique ci-dessous présente le positionnement du SDIS 44 au regard de la moyenne nationale, de celle de sa catégorie ainsi que des autres SDIS de la catégorie A.



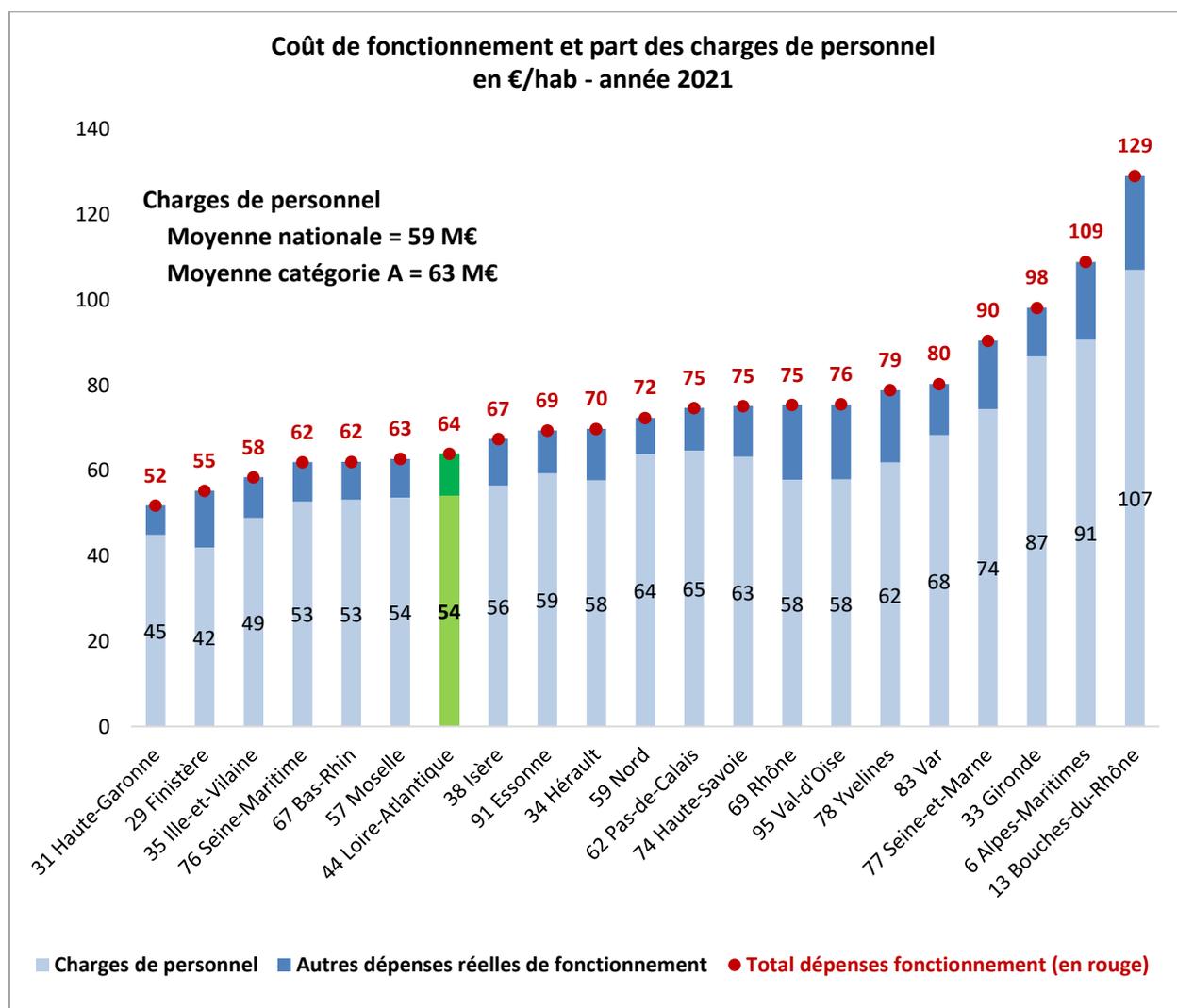
Le coût de fonctionnement par habitant de la Loire-Atlantique s'élève à 63,95 € en hausse de 2,2 % par rapport à 2020. Compte tenu des différents impacts de la crise sanitaire qui ont contribué à réduire le volume des charges courantes et des charges de personnel en 2020 et au contraire à les alourdir en 2021, à périmètre constant son évolution réelle est ramené à + 0,6 % soit un coût de fonctionnement par habitant de 63,30 € par habitant.

Attention : ces retraitements hors impacts de la crise sanitaire n'étant pas connu pour les autres SDIS, il convient que les données qui suivent concernant le SDIS de Loire-Atlantique, et qui servent aux comparaisons avec les autres SDIS, soit proposées brutes sans retraitement.

Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel par habitant de Loire-Atlantique constituent le principal poste de dépenses et s'élèvent à 54,24 € en hausse de 1,9 % par rapport à 2020. Cette évolution résulte d'une part de l'effet en année pleine de la hausse du taux de la prime de feu intervenue en juillet 2020 et d'autre part de la relance des recrutements initiée dès 2019. Les charges de personnel représentent 85 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS de Loire-Atlantique.

Au niveau national, l'évolution des charges de personnel par habitant a également atteint 1,7 % alors qu'elle est légèrement inférieure avec + 1,6 % en moyenne pour les SDIS de la catégorie A. Le poids des charges de personnel dans le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint 83 % pour la moyenne nationale et près de 84 % pour la moyenne des SDIS de catégorie A.

Le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 15^{ème} position des SDIS de la catégorie A en termes de coût de fonctionnement par habitant et des charges de personnel. La classification est représentée par le graphique suivant.



Les valeurs estimées pour 2022 du SDIS de Loire-Atlantique et la variation par rapport à 2021 seraient les suivantes :

- Coût global du SDIS par habitant = 76,11 € (+ 1,8 %)
- Dépenses réelles d'investissement par habitant = 10,43 € (- 3,9 %)
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant = 65,69 € (+ 2,7 %)
- Charges de personnel par habitant = 55,58 € (+ 2,5 %)

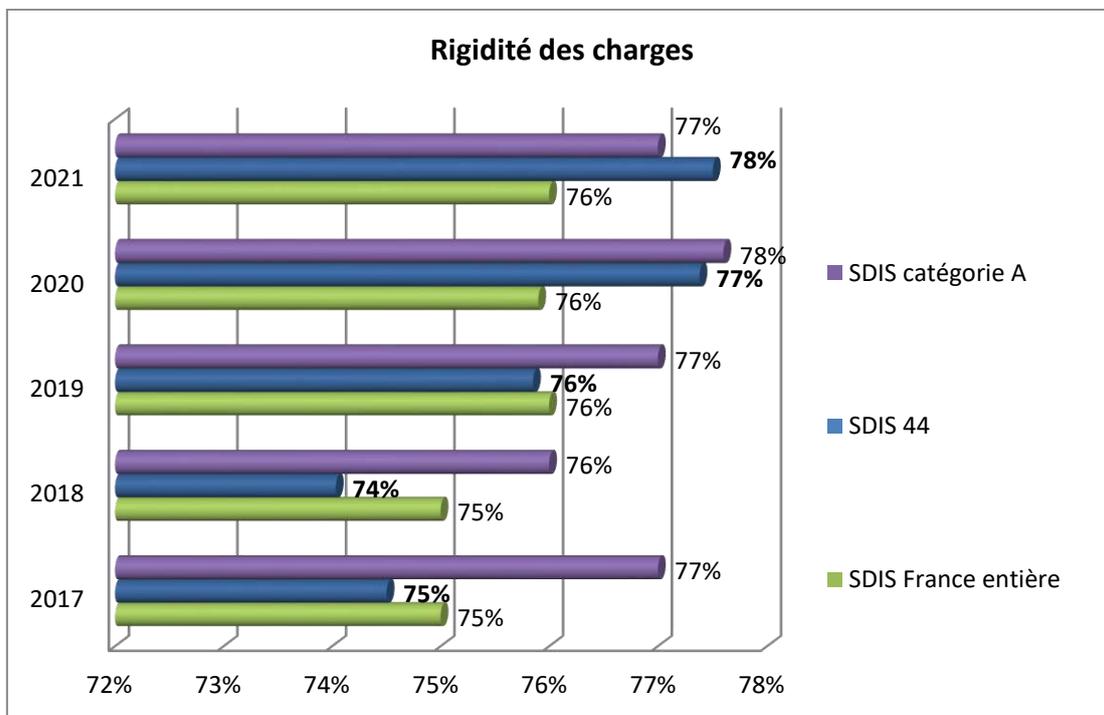
IV – La rigidité des charges

Cet indicateur permet d'évaluer le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles (charges de personnel et frais financiers). Il met ainsi en évidence l'absence de marge de manœuvre en fonctionnement lorsque le ratio est élevé.

Au niveau national, cet indicateur est resté stable à 75 % des produits réels de fonctionnement jusqu'en 2018 ; en 2019, il s'est dégradé pour s'établir à 76 % et reste inchangé depuis.

Pour les SDIS de la catégorie A, il a connu une courte amélioration en 2018 passant de 77 % en 2016 et 2017 à 76 % en 2018 ; toutefois depuis 2019 il se positionnait à nouveau à son niveau antérieur, soit 77 % avec une courte dégradation en 2020 (78 %).

En Loire-Atlantique, sur la période 2014 – 2018, il se situait à un niveau inférieur à celui des moyennes nationale et de la catégorie A. Depuis, on constate une dégradation qui l’amène à se situer, a contrario de la période précédente, au-delà des moyennes nationale et des SDIS de sa catégorie. En 2021, il s’élève à 77,5 %.



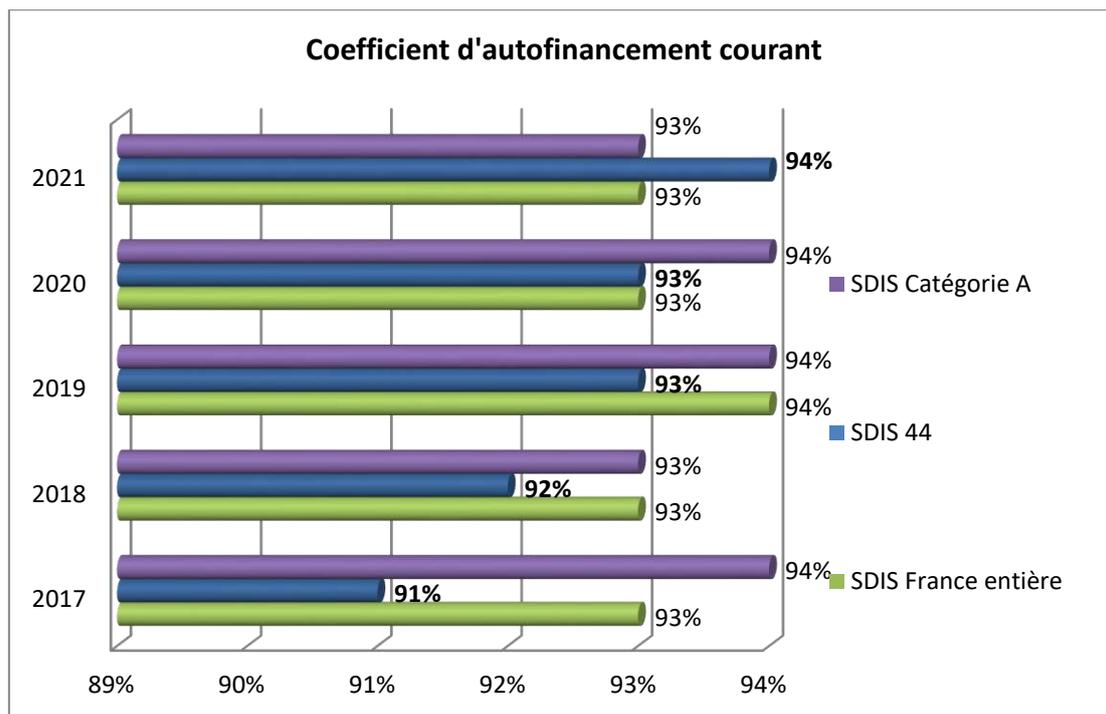
Pour 2022, le taux de rigidité des charges du SDIS de Loire-Atlantique resterait relativement stable en affichant une valeur 77,5 %.

V – La capacité d’autofinancement courant

La capacité d’autofinancement courant a pour but d’identifier la marge de manœuvre des SDIS pour le financement propre de leurs investissements. Elle est calculée en rapportant la somme des charges réelles de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette aux produits réels de fonctionnement.

La moyenne nationale est restée globalement stable à 93 % jusqu’en 2018 mais s’est dégradé très ponctuellement en 2019 en atteignant 94 % en revenant à sa valeur d’origine en 2020 et 2021. S’agissant des SDIS de la catégorie A, le ratio moyen a connu une courte amélioration en 2018 : 93 % mais a, depuis, retrouvé son niveau précédent à 94 % en 2019 et 2020. En 2021, elle s’établit à 93 %.

La valeur de cet indicateur pour le SDIS de Loire-Atlantique n’a cessé de s’améliorer depuis 2013 pour atteindre 91 % en 2017. Depuis 2018, il s’est progressivement dégradé pour atteindre 94 % en 2021.



Pour 2022, le coefficient d'autofinancement courant de la Loire-Atlantique devrait se maintenir à 94 %.

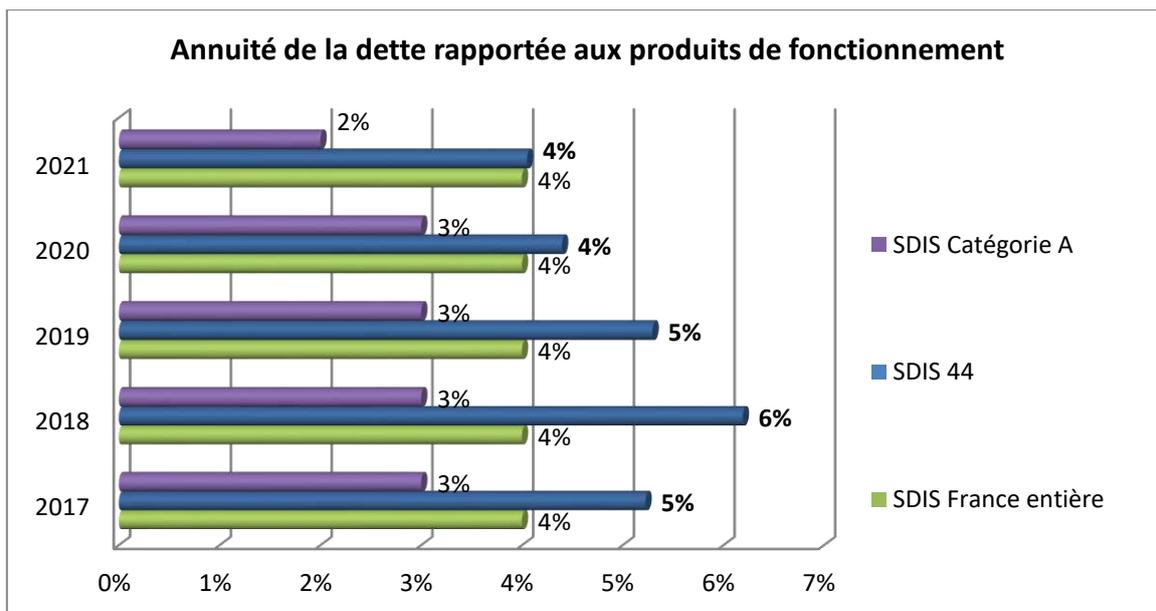
VI – L'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement

Cet indicateur permet de connaître le poids de la dette dans le budget des SDIS. Il est calculé en rapportant les frais financiers et les remboursements en capital aux recettes réelles de fonctionnement.

Les modes de financement des investissements ne sont pas identiques dans tous les SDIS (participation variée des communes et des départements). De même, le transfert du patrimoine des communes et EPCI aux SDIS ne s'est pas déroulé partout de la même façon (reprise ou non de la dette des communes). Aussi, les comparaisons réalisées entre SDIS doivent être analysées avec précaution.

Durant de nombreuses années, le SDIS de Loire-Atlantique a présenté un ratio bien supérieur aux moyennes nationale et de sa catégorie. Cette situation trouvait son explication dans l'effort d'équipement réalisé depuis 2004 mais également par la reprise, lors de la départementalisation, de la dette des communes pour un montant global de 18 M€.

Fruit des efforts fournis par le SDIS de Loire-Atlantique en termes de désendettement (- 44,5 M€ en 2021 depuis 2010), ce ratio a enregistré une amélioration constante tout en restant toutefois supérieur aux moyennes nationale et de la catégorie A jusqu'en 2019. Depuis 2020, il se situe désormais à un niveau équivalent à celui de la moyenne nationale (4 % des produits réels de fonctionnement) même s'il reste encore supérieur à la moyenne des SDIS de la catégorie A (2 %).



En 2022, l'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement s'élèverait à 4 %.